

Commission Fiction du mercredi 2 juillet 2025 Compte-rendu

Ordre du Jour

- Point social :
 - information sur les salaires minima conventionnels
 - conditionnalité des aides du CNC à l'organisation de formations sur la prévention des VHSS
- Retour sur le comité de suivi des relations avec les scénaristes
- Quelles évolutions de vos relations avec les agents ?
- Retour sur notre première réunion avec Canal
- Point à soulever en vue de notre comité de suivi fiction avec France Télévisions
- Telefan, votre avis sur le projet ? demande de soutien.
- Projet de tribune "Fictions à budgets maîtrisés"
- Divers

Point social

Salaires minima conventionnels

En application des avenants n°17 et 19 à la convention collective, les salaires minima des techniciens engagés en CDDU ont été revalorisés au 1^{er} juillet 2025.

En fiction, l'augmentation au 1^{er} juillet est comprise entre 1,00% et 2,20% selon le niveau de salaires des techniciens. Les échéances de revalorisation issues de l'avenant n°17 étaient étendues sur 18 mois en fiction, il s'agit là de la dernière échéance.

La nouvelle grille des salaires a été envoyée aux adhérent.es. Elle est disponible [sur le site du SPL](#).

Conditionnalité des aides CNC aux formations de prévention VHSS

A partir de 2026*, une nouvelle conditionnalité des aides du CNC entrera en vigueur pour les programmes audiovisuels de fiction. En complément des mesures déjà applicables depuis 2021 sur la prévention des VHSS (violences et harcèlements sexistes et sexuels), les aides seront conditionnées à la formation des équipes de tournage sur les VHSS, comme c'est le cas en cinéma depuis le 1^{er} janvier 2025.

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec le CNC. Le SPI a soutenu la mesure et s'inscrit pleinement dans les ambitions du ministère de la Culture en matière de prévention des VHSS.

La mesure a été entérinée la semaine passée par le CA du CNC. Le texte définitif n'est pas encore publié, aussi les grandes lignes présentées aujourd'hui sont susceptibles d'évoluer légèrement. Une [fiche](#) sera adressée aux adhérent.es courant juillet une fois le texte publié et un collège sera organisé sur le sujet à l'automne.

La conditionnalité des aides à la prévention VHSS devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026* et concernerait donc les tournages dont le début des prises de vues commencent en 2026.

Les grandes lignes

Seront concernées tous les programmes de fictions audiovisuelles, unitaires et séries, à l'exception des certains « programmes ambitieux à budget maîtrisé » qui devraient être appréciés par une durée de tournage inférieure à 15 jours (il est difficile d'organiser une journée dédiée à la formation dans cette configuration).

Formations

La formation se déroule en deux temps, avec deux modules distincts d'une durée de 2h30 chacun.

Module 1 :

Pour aborder les fondamentaux des VHSS (définitions, obligations, sanctions, cadre juridique...)

Se fait en visio, en dehors des heures de travail.

A suivre une seule fois, et fait l'objet d'un contrôle de connaissances à la fin

Accessible via une plateforme en ligne, les salariés peuvent le suivre au moment de leur choix.

** depuis, la [délibération](#) publiée prévoit une mise en œuvre de la mesure au 1^{er} mai 2026 pour tous les tournages dont le début des prises de vues commence à compter de cette date.*

Module 2 :

Pour opérationnaliser les acquis théoriques du module 1 et approfondir le sujet en tenant compte des spécificités du tournage (ex : scènes d'intimité, modalités d'hébergement, composition de l'équipe, présence d'enfants...)

Se fait en présentiel, sur le temps de travail (rémunéré comme tel)

A suivre lors de chaque tournage et fait l'objet d'un contrôle des connaissances à la fin

Sur un lieu mis à disposition par la production avec un collectif minimum de salariés :

Directeur de production

Réalisateur

1^{er} assistant réalisateur

Directeur de la photographie

Chef opérateur du son
Créateur de costumes (ou à défaut, chef costumier)
Chef décorateur
Régisseur général
Artistes-interprètes : rôles apparaissant dans au moins 50% des scènes prévues ou scénario ou dans au moins 50 % des jours de tournage prévus au plan de travail*
Tout salarié dont la présence est requise par le plan de travail le jour de l'organisation du module

Pour suivre le module 2, il faudra justifier du suivi du module 1. La convention collective en tiendra compte pour vous permettre de conditionner l'embauche des salariés au suivi préalable du module 1.

Le module 2 est spécifique à chaque tournage.

La temporalité de la formation est encore en discussion, elle devrait se tenir entre une semaine avant et deux semaines après le début du tournage.*

Les organismes de formation seront sélectionnés par marché public. Les coûts pédagogiques de la formation seront pris en charge par l'Afdas.

Séries : le module 2 sera à suivre en début de chaque saison.

Outre-mer : concerné car la mesure s'étend à tous les programmes tournés majoritairement en France.

Ces formations sont déjà en vigueur dans le cinéma, avec un taux de satisfaction de 80 %.

Le SPI a demandé une équivalence entre les modules 1 cinéma et audiovisuel.

La mesure est prévue pour durer trois ans.

* depuis, la [délibération](#) publiée retient la 2^{ème} option (50% du nombre total de jours de tournage)

* depuis, la [délibération](#) publiée retient que la formation doit avoir lieu dans les 15 jours après le début des prises de vues ou, à titre exceptionnel lorsque les circonstances particulières du tournage le justifient, lors de la dernière semaine de la préparation du tournage.

Retour sur le comité de suivi des relations avec les scénaristes et relations agents

Précision en préambule : La France est le seul pays européen à avoir mis en place une rémunération juste et appropriée pour les auteurs.

Une première réunion du comité de suivi de l'accord du 22 mars 2023 avec les scénaristes s'est tenue le 17 juin.

D'une manière générale, un sentiment d'amélioration se dégage de cet accord car des cadres et des directions sont posés.

L'accord s'applique à tous les intéressés y compris les non signataires.

Retours des producteurs :

- La rémunération de 6.000 € est désormais considérée comme un minimum
- 6.000 € est un budget trop important pour un travail avec des auteurs juniors
- Problème financier pour les formats courts avec jeunes auteurs

Retours des auteurs :

- Déplorent le retard dans les redditions de compte
 - Il faut préciser que certains producteurs ne rendent pas les comptes lorsque le montant est nul
- Se plaignent sur le nombre de versions

Une seconde réunion de suivi de l'accord est prévue pour juillet.

Précisions

Les agents n'ont pas participé aux négociations. Le SPI a rencontré le SFAAL en 2024 et a engagé une discussion. Il est trop tôt pour les intégrer dans le Comité de suivi de l'accord lui-même mais il faut engager une discussion parallèle avec eux.

Il y a de nombreux débats à propos de la rémunération minimale dans les négociations. Pourtant l'accord prévoit bien le gré à gré, au-dessus de ce minimum.

L'accord se trouve dans l'espace « membre » :

<https://lespi.org/wp-content/uploads/2023/03/Accord-interprofessionnel-sur-les-pratiques-contractuelles-entre-auteur-sce%CC%81naristes-et-producteurs-de-fiction.pdf>

ainsi que la note du SPI :

<https://lespi.org/wp-content/uploads/2023/03/Accord-auteurs-fiction-audiovisuelle.pdf>

Retour sur le rendez-vous avec Maxime Saada - Canal Plus

Vendredi 27 juin, le SPI avec les autres syndicats de producteurs, a rencontré Maxime Saada (Président du groupe C+), ainsi que Laëtitia Ménasé (Secrétaire générale), Marc Birstein (Directeur adjoint), Julie Pillois (Directrice business affairs – créations originales), Jérémie Gabbay (DG adjoint et directeur financier) et Virginie Franc (Directrice juridique adjointe en charge des fictions).

Le Groupe Canal+ est très satisfait de son Chiffre d'affaires de 6 Milliards € dans le monde avec une croissance en Afrique du Sud, Asie et Scandinavie.

L'Afrique représente une croissance de population, donc de public, deux fois plus importante que la croissance de la population européenne.

Le gros point noir du groupe se situe en Europe, même si le déficit français a été absorbé en 2024.

Le groupe compte 15,5 M d'abonnés dans le monde entier et entend atteindre le chiffre de 40 M d'abonnés.

C+ se refuse de communiquer le nombre d'abonnés et son chiffre d'affaires en France.

Il y a cependant une volonté quant à aboutir à un accord en audiovisuel comme ce fut le cas en cinéma. Il a été convenu un nouveau rendez-vous à la rentrée.

Canal+ a confirmé le ralentissement de ses commandes de programmes en invoquant un problème de rentabilité mais en maintenant ses obligations. Ce ralentissement a été rendu possible par le stock de programmes disponible. Le groupe se donne 12 à 24 mois de réflexion. Les conventions et engagements devraient reprendre en septembre 2025 pour 2026.

C+ continuera à engager 6 séries par an (saisons suivantes comprises)

Précision :

Les obligations du groupe devraient baisser de 10 M€ car le groupe entre désormais (depuis le retrait de certaines chaînes de la TNT) dans le décret CAB SAT.

Les adhérents sont inquiets quant à la poursuite de OCS et du label C+ Signature dans les deux ans à venir.

Préparation du comité de suivi Fiction France Télévisions du 12 septembre

Le comité de suivi Fiction France TV prévu le 27 juin a été reporté au 12 septembre, en raison de la signature du Livre Blanc LaFA* (La Filière Audiovisuelle) le même jour.

Le SPI demande à ses adhérents s'il y a des sujets à remonter auprès de FTV :

- Absence de réponses à l'envoi de dossiers
 - > Normalement FTV a un mois pour répondre
 - > Conseil : toujours mettre l'assistante en copie des mails
- Incertitude sur la ligne éditoriale de Slash, demandes spécifiques (sous-titrages, nouvelles langues...) qui interviennent parfois alors que le tournage est pratiquement terminé

Un collège Fiction sera organisé début septembre, avant le Festival de la Fiction de La Rochelle.

Informations FTV / Audiovisuel public

- Le budget 2026 est totalement inconnu ;
- Le Ministère des finances a demandé de FTV de combler le déficit de 40M € qui pourtant avait été acté par Delphine Ernotte.
- Pour la première fois, la Ministre de la culture se range derrière le Ministère des finances alors que jusqu'à présent elle a défendu France Télévisions
- Delphine Ernotte maintient l'accord signé en 2024, mais il y a des craintes que le Ministère de tutelle lui demande de revenir sur celui-ci. Le SPI fait son travail de lobby.

*A propos de LaFA

L'association a été créée sous l'impulsion de Rodolphe Belmer (DG de TF1) au Festival de la Fiction de La Rochelle en 2024.

Nora Melhli (Alef One) est vice-présidente de LaFA.

LaFA est constituée des diffuseurs, producteurs et auteurs afin de se regrouper sur les sujets forts de la filière :

- Défense du système public dans le financement et la liberté de création
- Défense du financement du CNC
- Défense du système de l'intermittence
- Intelligence artificielle
- Crédit d'impôt

Cette union est une grande première en matière de défense de la filière, notamment du service public y compris avec des chaînes privées.

Un rendez-vous est prévu pour LaFA avec les sénateurs et en particulier Laurent Lafont (Président de la Commission culture) afin de les sensibiliser et les informer sur les métiers de l'audiovisuel.

TéléFan

Le projet TéléFan, initié par Laurent Jaoui et l'U2R (Union des Réalisatrices et Réalisateurs) consiste à numériser des unitaires et des séries anciennes pour les rendre disponibles et permettre une exploitation sur une plateforme dédiée.

Le soutien du SPI est sollicité afin de déposer un projet solide.

Il ne s'agit en aucun cas d'un engagement, mais de préciser que l'initiative est intéressante.

Certains adhérents ont d'ores et déjà signé des lettres d'intérêt car ce projet permet une valorisation du patrimoine audiovisuel et de répondre à l'obligation d'exploitation des œuvres, en vigueur depuis 2016.

Rappel de la proposition :

- Droits gérés par la SACD
- TéléFan reversera 50 % aux producteurs au prorata du nombre de productions sur la plateforme
- TéléFan prend en charge le coût de numérisation

Aucune objection n'étant faite de la part des producteurs et productrices présentes à la commission, le SPI décide d'adresser une lettre d'intention à Laurent Jaoui.

Dossier de présentation de TéléFan : voir en annexe.

Projet de tribune "Fictions à budgets maîtrisés"

Face à l'avenir incertain des diffuseurs ou labels de séries ambitieuses (OCS, Slash, Canal Signature...) qui sont un tremplin pour la jeune création, le bureau du SPI propose de prendre la parole à l'occasion du Festival de la Fiction de La Rochelle en organisant une table ronde sur le sujet.

Cette table ronde réunirait des producteurs, des talents et des diffuseurs.

Un projet de tribune est en cours. Il pourrait également faire l'objet d'une publication dans un ou des magazines spécialisés.

Divers

- Sébastien Meunier rappelle qu'un sondage en cours auprès des adhérents, afin de constituer un dossier de jurisprudence sur le Crédit d'Impôt Audiovisuel et Cinéma :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSclae5bclS9sqGU7aw1OWMAaQSRNhRAFYgXcO_6kuapVZnLoA/viewform
- Un adhérent suggère de créer une formation auteurs/producteurs afin de sensibiliser les auteurs (voire les agents) à la spécificité d'une production et le cheminement d'un scénario. Cette proposition fait écho aux difficultés de négociation avec les auteurs et les agents.

